

B3 SUSCITER ET ACCOMPAGNER DES PROJETS COLLECTIFS D'HABITANTS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

La participation des habitants est de plus en plus sollicitée dans les projets publics. Elle vise souvent à recueillir leur avis sur un projet, ou encore à ce qu'ils proposent leurs idées à la collectivité. Pour autant, « participer » peut aussi consister à mettre en place une action de proximité.

► Ce stage propose de découvrir, à travers l'étude d'une initiative existante, quelle part peut prendre la participation des habitants dans la réalisation d'un projet. Quelle plus-value en attendre ? Quelles limites ? Quelles conditions sont nécessaires pour faire aboutir et perdurer le projet ?

OBJECTIFS

- Comprendre les finalités, enjeux et intérêts de la participation des habitants en faveur de l'environnement.
- Identifier les différentes conditions qui favorisent l'émergence d'initiatives d'habitants et le développement d'actions collectives.
- Repérer les points clés de la démarche d'accompagnement.

CONTENUS

- Exemples d'actions réalisées par des habitants.
- Modalités et conditions facilitant la participation des habitants.
- Étapes et points clefs pour la réussite de l'accompagnement d'un groupe d'habitants.
- Intérêts et missions des acteurs mobilisables.

DÉMARCHE DE FORMATION

- Étude de cas à partir d'un projet sur lequel des habitants ont participé, visite, témoignages, entretiens, travaux de groupe entre stagiaires.

PUBLIC

- Animateurs, éducateurs, intervenants sociaux, chargés de mission de collectivités... en charge d'accompagner des projets ou des actions incluant la participation d'habitants.
- Stage proposé en partenariat avec le CNFPT Nouvelle-Aquitaine Délégation Poitou-Charentes. Inscription des agents des collectivités territoriales auprès du CNFPT (voir page 46).

FORMATEURS

- Association « Charente Nature » (16)
- Ifrée



STAGE N°B3

DATES ET LIEU

► 2,5 jours de formation du mardi 14 mai à 14h au jeudi 16 mai 2019 à 17h en Charente (16).

► Possibilité d'hébergement à proximité.

► Inscription avant le 15 avril 2019.

FRAIS PÉDAGOGIQUES

► À titre individuel résident Nouvelle-Aquitaine : 87,50 €*

► À titre individuel résident hors Nouvelle-Aquitaine : 175 €*

► Au titre de la formation professionnelle continue et pour les institutions : 437,50 €*

Frais d'hébergement et de repas à la charge des participants.

Bulletin et modalités d'inscription
► pages 47-48

* Prix TTC : organisme non assujéti à la TVA.